



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Question écrite sur la situation des apprentis ambulanciers

Question écrite n° 10850

Texte de la question

M. Sébastien Chenu interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la question des apprentis ambulanciers. Les apprentis ambulanciers des Hauts-de-France font face à une situation préoccupante et pesante pour eux. En effet, l'agence régionale de santé (ARS) de la région a mis en suspens la réponse qu'elle comptait apporter aux apprentis ambulanciers concernant leurs agréments. L'ARS a formulé sa requête auprès de la direction générale de l'offre de soins (DGOS), un service dépendant du ministère de la santé. Or la réponse apportée par le ministère demeure insatisfaisante et injuste. Selon lui, les apprentis ambulanciers ne sont pas considérés comme des employés à part entière et ont davantage un statut d'observateur. Ainsi, de nombreux dossiers d'agrément d'apprentis ambulanciers ne sont pas rejetés, mais ils ne sont toutefois pas inscrits. Le flou sur cette situation insupporte ces apprentis et provoque la colère des ambulanciers. À l'Institut de formation d'ambulanciers (IFA) de Calais, un tiers des apprentis ont abandonné leur formation en raison de cette situation confuse. L'apprentissage permet pourtant de former efficacement des jeunes en les plaçant directement sur le terrain et en leur faisant acquérir des compétences rapidement. Mais avec la décision de l'ARS régionale, les jeunes apprentis n'ont légalement plus de droit de pratiquer le métier et d'intervenir au sein d'un équipage ambulancier. Cette nouvelle problématique des apprentis ambulanciers inquiète les professionnels du secteur. D'autant plus que le transport sanitaire reste un secteur en forte tension. Plus de 20 % des postes d'ambulanciers (près de 5 800 postes) demeureraient vacants en octobre 2021 selon la Fédération nationale de la mobilité sanitaire. En 2022, 15 000 postes sont toujours vacants. Les besoins augmentent donc mais la profession peine à recruter et à attirer de jeunes diplômés, notamment de par les contraintes du métier. Ce qui reste incompréhensible, c'est que la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) avait présenté un livre blanc en novembre 2022 destiné à présenter de vastes mesures pour endiguer la crise. Et cette note du ministère de la santé va à contresens des préconisations émises par les professionnels. Ces décisions des différentes ARS, prises en réponse au ministère de la santé, risquent ainsi d'aggraver la pénurie de main-d'œuvre à la quelle font face les ambulanciers. Par conséquent, il lui demande ce qu'il compte mettre en œuvre pour accélérer le traitement des dossiers des apprentis et *a fortiori* pallier la pénurie de recrutement du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10850

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 août 2023](#), page 7352

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)